

Natrel®

Dés herbant foliaire non sélectif pour la viticulture, l'arboriculture, les cultures maraîchères et pour défaner les pommes de terre. Herbicide sélectif dans les oignons.

Description du produit en bref

Dés herbant d'origine naturel pour le desherbage de divers cultures.

Matières actives

680 g/l acide nonanoïque (acide pelargonique)

Formulation

Concentré émulsionnable (EC)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-7319

Mode d'action

Natrel est un dés herbant non sélectif des cultures agissant strictement par contact. L'**acide nonanoïque** appartient à la famille des acides gras. La matière active est d'origine naturelle. L'acide nonanoïque agit en perturbant la perméabilité de la membrane cellulaire de l'épiderme des plantes. Les plantes dessèchent rapidement. L'effet du traitement est visible déjà à partir de quelques heures après le traitement.

Utilisation Arboriculture

Fruits à noyaux

Dosage: 16 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles dès la deuxième année de culture. Application de mai à août sur des mauvaises herbes de moins de 10 cm de hauteur. Répéter l'application si nécessaire après 5-10 jours. Eviter toute dérive sur les parties vertes de la culture. Au maximum 2 traitements par parcelle et par année.

Dosage : 16 l/ha pour l'élimination des rejets à partir de la 2ème année de plantation. Application de mai

à août. Les parties du tronc touchées doivent être entièrement protégées par l'écorce. Aucune partie verte de la plante (sauf les rejets) ou la récolte ne doit être touchée. Le cas échéant, l'application doit être répétée après 5-10 jours. Au maximum 2 traitements par parcelle et par an.

Fruits à pépins

Dosage: 16 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles dès la deuxième année de culture. Application de mai à août sur des mauvaises herbes de moins de 10 cm de hauteur. Répéter l'application si nécessaire après 5-10 jours. Eviter toute dérive sur les parties vertes de la culture. Au maximum 2 traitements par parcelle et par année.

Dosage : 16 l/ha pour l'élimination des rejets à partir de la 2ème année de plantation. Application de mai à août. Les parties du tronc touchées doivent être entièrement protégées par l'écorce. Aucune partie verte de la plante (sauf les rejets) ou la récolte ne doit être touchée. Le cas échéant, l'application doit être répétée après 5-10 jours. Au maximum 2 traitements par parcelle et par an.

Utilisation Cultures de baies

Espèces de Ribes

Dosage: 16 l/ha en l'espace de max. 14 jours pour éliminer des petits rejets d'au moins 10 cm de long et contre les mauvaises herbes annuelles. Application sur des mauvaises herbes de moins de 10 cm de hauteur. Eviter toute dérive sur les parties vertes de la culture. Au maximum 2 traitements par année, à 14 jours d'intervalle. Au maximum 32 l/ha par parcelle et année. Délai d'attente 3 jours.

Espèces de Rubus

Dosage: 16 l/ha en l'espace de max. 14 jours pour éliminer des petits rejets d'au moins 10 cm de long et contre les mauvaises herbes annuelles.

Application sur des mauvaises herbes de moins de 10 cm de hauteur. Eviter toute dérive sur les parties vertes de la culture. Au maximum 2 traitements par année, à 14 jours d'intervalle. Au maximum 32 l/ha par parcelle et année. Délai d'attente 3 jours.

Mini-Kiwi (Kiwi)

Dosage: 16 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles. Application sur des mauvaises herbes de moins de 10 cm de hauteur. Eviter toute dérive sur les parties vertes de la culture. Au maximum 2 traitements par année, à 14 jours d'intervalle. Au maximum 32 l/ha par parcelle et année. Délai d'attente 3 jours.

Myrtilles

Dosage: 16 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles. Application sur des mauvaises herbes de moins de 10 cm de hauteur. Eviter toute dérive sur les parties vertes de la culture. Au maximum 2 traitements par année, à 14 jours d'intervalle. Au maximum 32 l/ha par parcelle et année. Délai d'attente 3 jours.

Utilisation Cultures maraîchères

Asperges

Dosage : 16 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles et les graminées après la récolte dans l'interligne. La quantité se réfère à la surface effective à traiter. La culture ne doit pas entrer en contact avec l'herbicide pendant le traitement. Application sous abri nécessaire. Au maximum 2 applications par parcelle et par an. Risque de phytotoxicité.

Jachère

Dosage : 16 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles. Application sur des mauvaises herbes de moins de 10 cm de hauteur. Répéter l'application si nécessaire après 5-10 jours. Traitement jusqu'à 7 jours avant le semis ou la plantation.

Oignons

Dosage: Application en splitting. 8-10 l/ha par split sur jeunes mauvaises au stade cotyledon. Répéter l'application si nécessaire après 3-7 jours. Premier

traitement au stade BBCH11 dernier traitement au stade 4-feuilles BBCH 14 resp. stade 3-feuilles pour les oignons primeurs en botte. Il est important que une couche de cire est bien forme sur les feuilles lors du traitement. Au maximum 32 l/ha par culture et année. Risuque de chloroses temporaires. Application par temps ensoleillé, conditions sèches sur le terrain. Ne pas appliquer sur des cultures stressées par l'humidité, le gel ou une infestation de parasites. Application solo recommandée avec un volume d'eau de 200 l/ha. Les fongicides et insecticides ultérieurs peuvent être appliqués, demandez conseil pour les traitements herbicides ultérieurs.

Poireaux semés

Dosage: Application en splitting. 8-10 l/ha par split sur jeunes mauvaises herbes au stade cotyledon. Répéter l'application si nécessaire après 3-7 jours. Premier traitement au stade BBCH11 dernier traitement au stade 4-feuilles BBCH 14. Il est important que une couche de cire est bien forme sur les feuilles lors du traitement. Au maximum 32 l/ha par culture et année. Risuque de chloroses temporaires. Application par temps ensoleillé, conditions sèches sur le terrain. Ne pas appliquer sur des cultures stressées par l'humidité, le gel ou une infestation de parasites. Application solo recommandée avec un volume d'eau de 200 l/ha. Les fongicides et insecticides ultérieurs peuvent être appliqués, demandez conseil pour les traitements herbicides ultérieurs.

Utilisation Cultures ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt)

Dosage: 16 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles, mousses, lichens, algues. Application sur des mauvaises herbes de moins de 10 cm de hauteur. Application dès la deuxième année de culture. Répéter l'application si nécessaire après 5-10 jours. Eviter toute dérive sur les parties vertes de la culture.

Jachère

Dosage: 16 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles, mousses, lichens, algues. Application sur des mauvaises herbes de moins de 10 cm de hauteur. Répéter l'application si nécessaire après 5-10 jours. Traitement jusqu'à 7 jours avant le semis ou la plantation.

Utilisation Grandes cultures

Pommes de terre (plantons et consommation)

Dosage: 16 l/ha pour le défanage des pommes de terre. Il est conseillé d'utiliser le produit en combinaison avec un défanage mécanique. Répéter l'application si nécessaire après 5-10 jours.

Trèfles pour la production de semences

Dosage: 16 l/ha pour la dessiccation avant la récolte. Applications lorsque les semences ont atteint la maturité. Au maximum 2 applications espacées d'au moins 5 jours.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage : 16 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles dès la 2ème année de culture. Application de mai à août sur des mauvaises herbes de moins de 10 cm de hauteur. Répéter l'application si nécessaire après 5-10 jours. 32 l/ha par parcelle et par année au maximum.

Dosage : 2 x 8 l/ha en l'espace de 10-15 jours pour éliminer des petits rejets d'au moins 15 cm de long. Application du débourement à la floraison dans des vignes dès la 2ème année de culture. Au maximum 3 traitements par an.

Spectre d'efficacité

Bonne efficacité : sur jeunes adventices annuelles : Amarante, arroche, camomille, capselle bourse à pasteur, centaurée, chénopode, coquelicot, éthuse, fumeterre, gaillet gratteron, galinsoga, géranium, lamier, mercuriale, morelle noire, mouron des oiseaux, moutarde des champs, myosotis, ortie royale, pensée, ravenelle, renoncule, renouée des oiseaux, renouée liseron et persicaire, repousses de pomme de terre, séneçon, tabouret, véroniques, vesce.

Efficacité insuffisante : sur adventices bien établies et pérennes :

Agrostide, chardon, chiendent, dent de lion, folle avoine, ray-grass, pâturin, panic pied de coq, panic sanguin, repousses de céréales, rumex, sétaire, vulpin.

Restrictions

Toute dérive sur la culture et les parcelles avoisinantes est à éviter. Au maximum 32 l/ha Natrel par parcelle et par an. Durant le traitement,

remuer/agiter continuellement la bouillie. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie : Porter des gants de protection + une visière. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Miscibilité

Miscible avec Chikara 80 WG en viticulture. Pour eventuelles mélanges en cultures d'oignons veuillez demander du conseil.

Rotation culturale

Natrel n'a pas d'effet résiduaire. Toutes les cultures peuvent être cultivées après une application de Natrel.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Conditions climatiques

L'efficacité est accélérée par temps chaud et ensoleillé. Natrel doit impérativement être utilisé par temps ensoleillé. L'efficacité du produit n'est pas altérée s'il n'y a pas de précipitations 4 heures au moins après le traitement.

Important à savoir

Appliquer Natrel le matin sur des plantes sèches. Quantité de bouillie : 150-200 l/ha. Pour obtenir une efficacité optimale les 4 clés suivantes sont à respecter: 1. Une concentration minimale de 8 % tout en respectant la dose homologuée de 16 l/ha (dans 200l d'eau). 2. Une application de préférence le matin. 3. Le respect du bon stade de la cible concernée. 4. Une couverture de 100 % de la cible.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être

nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Stockage

Ne stockez pas le produit en dessous de 10° C ou placer dans un endroit chaud avant utilisation.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

DANGER

Phrases H

H315 Provoque une irritation cutanée. **H318** Provoque des lésions oculaires graves.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



GHS05

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 04 30 Emballage simple à 10 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>